Envoyé en préfecture le 15/07/2026
Reçu en préfecture le 15/07/2026
Publié le
ID : 056-215600891-20260707-CMNE2026_069-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE LORIENT
COMMUNE D'INGUINIEL

REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'INGUINIEL
Séance du 7 juillet 2026

Nombre de conseillers	
En exercice	19
Présents	16
Pouvoirs	3
Pour	19
Contre	0
Abstentions	0

Date de convocation	1er juillet 2026
Secrétaire de séance	Virginie BESNARD

L'an deux mille vingt-six, le sept juillet, à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Commune d'INGUINIEL, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur Guillaume de BEAUFORT.

Présents : Guillaume de BEAUFORT, Sonia KERNEN-BELLEC, Virginie GOMBÉRO, Daniel JAFFRÉ, Virginie BESNARD, Christine BOUCHET, Anne DENEUVE, Pascale ANTONETTI, Pierre LE FLOCH, Christophe MALARDÉ, Vincent LE HAY, Jonathan GRAIGNIC, Marion RADI, Virginie ROBERT, Pierre CARRÉRIC, Natacha PINHAS

Absents excusés ayant donné pouvoir : *Nolwenn CLEMENT-STOLL donne pouvoir à Anne DENEUVE ; Yves de BON donne pouvoir à Guillaume de BEAUFORT ; Sébastien HELLEGOUARCH donne pouvoir à Virginie GOMBÉRO*

2026/069	***Programme de Voirie rurale 2026***

Monsieur Daniel JAFFRÉ informe le Conseil municipal que des travaux de voirie sont programmés en 2026 sur les voies communales :

Tranche ferme

Secteur 1	Le Leslé	232 ml
Secteur 2	Kerguitton	63 ml
Secteur 3	Kerguitton/Pen Pradec	55 ml
Secteur 4	Kergal Vras	118 ml
Secteur 5	Lanven	39 ml
Secteur 6	Le Guillec	484 ml
Secteur 7	Keransquer	165 ml
Secteur 8	Locmaria	255 ml
Secteur 9	Kergueat	3 ml
Secteur 10	Kergueat (patte d'oie)	20 ml
Secteur 11	Rue des Ecureuils	330 ml

Tranche optionnelle 1

Secteur 12	Kerhouarné	226 ml
Secteur 13	Kermaud	238 ml
Secteur 14	Le Clandy	128 ml
Secteur 15	Kergoez	300 ml
Secteur 16	Kerfonse-St Claude	760 ml

Le montant estimatif de l'opération s'élève à

- Tranche ferme	:	137 108.90 € HT
- Tranches optionnelles	:	81 046.00 € HT
Total travaux	**:**	**218 154.90 € HT**
Maîtrise d'œuvre (7.1 %)	:	12 842.21 € HT
TOTAL	***:***	***230 997.11* € HT**

Envoyé en préfecture le 15/07/2026
Reçu en préfecture le 15/07/2026
Publié le
ID : 056-215600891-20260707-CMNE2026_069-DE

Vu la délibération du Conseil municipal du 02 juin 2026,
Considérant que le programme a été revu et nécessite d'être modifié, annulant la délibération du 2.06.2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal:

- **APPROUVE** la réalisation de ce projet ;

- **DONNE** délégation au maire pour signer toutes les pièces relatives à cette opération.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Guillaume de BEAUFORT

La secrétaire de séance







